

Département de l'Essonne



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



7. PIECES ADMINISTRATIVES

7.4 Réunion des Personnes Publiques Associées

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal du 25 janvier 2024
arrêtant le projet de PLU*

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU MERÉVILLOIS



COMPTE-RENDU DE LA REUNION PPA N°1

17 NOVEMBRE 2021

Présents Ville :

- Monsieur Guy DESMURS, Maire du Mérévillois
- Madame Danielle BROYARD, Adjointe au Maire
- Monsieur Jean-Pierre DUBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Michel DELATOUCHE, Conseiller municipal délégué
- Monsieur Serge BEAUVALLET, Conseiller municipal délégué
- Monsieur Patrick THUILLIER, Conseiller municipal délégué
- Monsieur Philippe VIETTE, Conseiller municipal délégué
- Madame Céline RONDU, Directrice Générale des Services
- Madame Katia ROILLET, Responsable Service Urbanisme

Présents Personnes Publiques Associées :

- Madame Christelle DELOISON, Maire de Saint-Cyr La Rivière
- Madame Bernadette DORAT, Adjointe au maire Autruy-sur-Juine
- Madame Julie-Anne GOMBERT, Chargée de projet en planification DDT91
- Madame Anne-Marie BRAGUY, Chargée de projet en planification DDT91
- Monsieur Miguel FIGUEIREDO, Chef de projet urbanisme Conseil Départemental 91
- Monsieur Jérôme GREFFEUILLE, SIARJA
- Madame Amandine BOUIGE, SIARJA
- Monsieur David HERMAN, Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France

Présents Bureaux d'étude :

- Madame Nathalie NITSCHKE, Responsable de Projet Synthèse Architecture
- Madame Patricia FARIN, Chargée de Projet Synthèse Architecture

Objet de la réunion : Présentation du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, et des grandes orientations du PADD du projet de PLU

Monsieur le Maire ouvre la réunion en remerciant la venue des Personnes Publiques Associées.

Il rappelle ensuite l'enjeu important d'élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une part pour intégrer le territoire d'Estouches couvert par une carte communale, et d'autre part pour revoir les enjeux d'urbanisme du PLU de Méréville qui datent de 2011.

Il s'agit de maîtriser l'évolution urbaine de Méréville et d'Estouches dans le respect de leur patrimoine paysager, architectural et environnemental, du maintien de la qualité de vie et de l'équilibre des différentes entités urbaines et paysagères qui composent le territoire du Mérévillois, en intégrant les dernières évolutions législatives.

Cette réunion d'échanges vise à discuter plus particulièrement sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement et sur le projet de PADD, pièces du projet de PLU qui ont été transmises aux Personnes Publiques Associées via le site Internet de la commune.

Mme NITSCHKE (bureau d'études) présente ensuite à l'appui d'un diaporama annexé au présent compte rendu :

- . le résumé du portrait de territoire (diagnostic et état initial de l'environnement)
- . le rappel des grandes orientations du projet de ville (PADD)
- . un calendrier prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLU

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire invite les Personnes Publiques Associées présentes à s'exprimer.

- Monsieur HERMAN (Chambre d'Agriculture) remarque un diagnostic agricole qui fait référence au recensement général agricole de 2010, qui sera à substituer par celui de 2020 dont la parution est prochaine.

Il invite également la commune à prendre contact avec les agriculteurs et a organisé une réunion de travail de manière à recenser leurs besoins, pour notamment prendre en compte le devenir du bâti agricole afin éventuellement de diversifier leurs activités.

Il souhaite également que soit intégré le recensement des chemins agricoles, leur fonctionnement et les points de dysfonctionnements éventuels.

Sur ce sujet, Monsieur le Maire rappelle le projet de méthanisation (Etat) sur le territoire d'Estouches, sur lequel une vigilance devra être portée pour gérer le trafic de camions à l'écart du village et son insertion dans le paysage notamment proche du pont classé de la Juine.

- Monsieur GREFFEUILLE (SIARJA) rappelle le travail récent de cartographies du syndicat qui sera à intégrer dans le PLU. Ce travail permet aujourd'hui d'établir un recensement plus fin des zones humides, du ruissellement, des modes d'occupations de sol et de la modélisation de la trame verte et bleue, etc.

Il souligne également les études réalisées notamment sur la gestion alternative des eaux pluviales à prendre en compte dans le cadre du nouveau PLU.

Sur ces sujets, Monsieur GREFFEUILLE invite le bureau d'études à se rapprocher de ses services pour intégrer ces nouvelles données.

- Madame GOMBERT (DDT91) s'interroge sur le bilan de la consommation des espaces des dix dernières années, issu de l'observatoire de l'artificialisation des sols de 2019. Elle propose de se baser sur le MOS de 2012 ou encore sur le recensement des permis de construire pour évaluer l'éventuelle consommation de terres agricoles ou naturelles qui seraient à retrancher des possibilités d'extension de la commune évaluée à environ 8 hectares.

Elle rappelle également que pour le calcul de la densité de l'espace urbanisé à optimiser à l'horizon du SDRIF de 2030, le calcul doit être établi à partir du MOS de 2012 et non pas à partir de celui du MOS de 2017.

Madame GOMBERT rappelle le contenu du rapport de présentation qui devra intégrer la justification des choix d'aménagement retenus, une fois les pièces réglementaires établies.

Madame GOMBERT souhaite s'assurer que la ville a bien délibéré pour clore la ZAC Saint-Père. Monsieur le Maire confirme la Délibération du Conseil Municipal sur ce sujet.

Madame GOMBERT confirme la procédure d'examen au cas par cas du projet de PLU pour juger de la nécessité de réaliser ou non une évaluation environnementale.

- Monsieur FIGUEIREDO (Conseil Départemental 91) souhaite informer la commune de la parution récente du Schéma Directeur de Restauration du Domaine de Méréville qui relate la vision de la poursuite de la restauration du domaine pour les prochaines années.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée aux points de vue sur l'extérieur du parc, en cas d'augmentation de la densité ou de constructions ou installations susceptibles d'altérer les cônes de vue.

Sur le sujet des liaisons douces, le projet touristique du vélorail sera associé à l'élaboration d'une trame verte et une attention particulière devra être apportée pour le connecter au réseau de mobilités douces du territoire. Monsieur FIGUEIREDO informe également la commune que le Schéma Directeur Départemental des circulations douces est aujourd'hui caduc.

Monsieur FIGUEIREDO précise que le SDAGE adopté le 5 novembre 2015, pour la période 2016-2021, est caduc. Il est aujourd'hui en cours de révision. Pour le moment, la référence au SDAGE dans le rapport de présentation doit donc se référer à la période 2010-2015.

- Monsieur le Maire aborde le projet de créer une véritable piste cyclable, en site propre, entre le hameau de Montreau et le bourg de Saint-Père, jusqu'au collège s'inscrivant dans un projet global d'interconnexion « Pussay - Angerville - Le Mérévillois ».

Monsieur HERMAN (Chambre d'Agriculture) souligne qu'une attention particulière devra être apportée pour maintenir l'accès aux chemins agricoles.

- Monsieur BEAUVALLET, Conseiller municipal délégué, demande que soit inscrit dans les documents le nouveau nom des rues suivantes sur le territoire d'Estouches :

- . Rue Grande Rue devenue rue de l'Eglise
- . Rue de la Gare devenue Rue du Petit Villiers



REVISION DU PLU



DIAGNOSTIC COMMUNAL - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
ORIENTATIONS DU PADD

REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

17 Novembre 2021

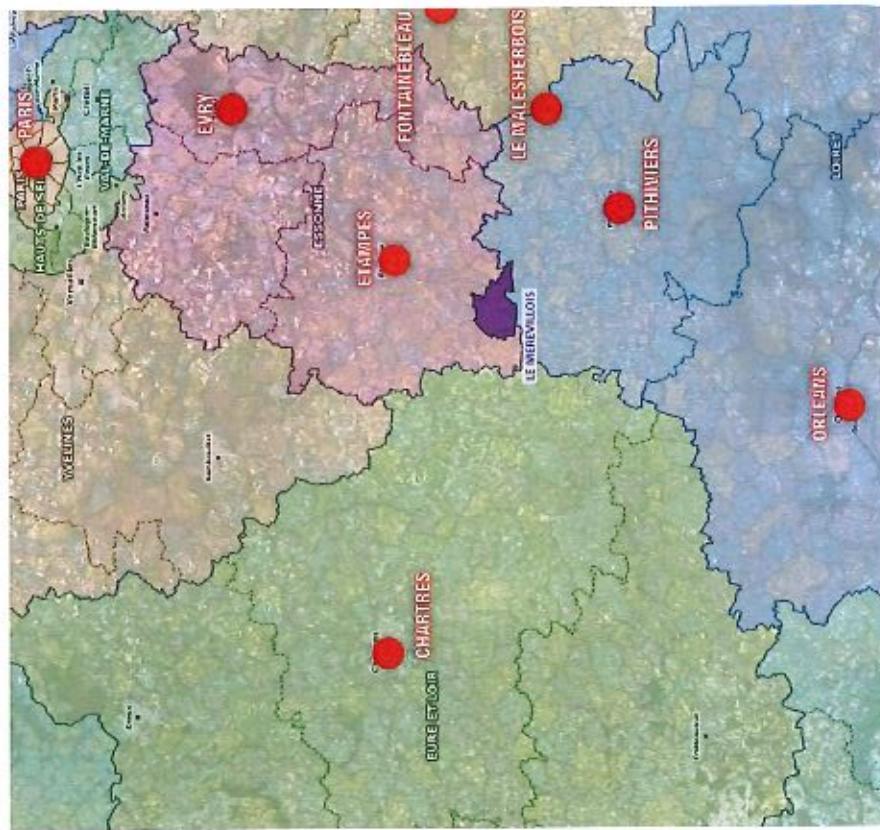
PARTIE - DIAGNOSTIC



Présentation générale de la commune

Une commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2019 née de la fusion des anciennes communes de Méréville et d'Estouches

- La commune appartient à la Communauté d'Agglomération de l'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
- Proche de pôles urbains appartenant à différents départements



1

DOCUMENTS CADRES SUPRA- COMMUNAUX

1.1.

Schéma Directeur
de la Région Île-de-France

1.2.

Plan Local de l'Habitat de La
Communauté d'Agglomération de
l'Etampois Sud-Essonne

1.3.

Plan de Déplacement Urbain d'Île-
de-France

1 DOCUMENTS CADRES SUPRACOMMUNAUX

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

Le PLU du Mérévillois devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France

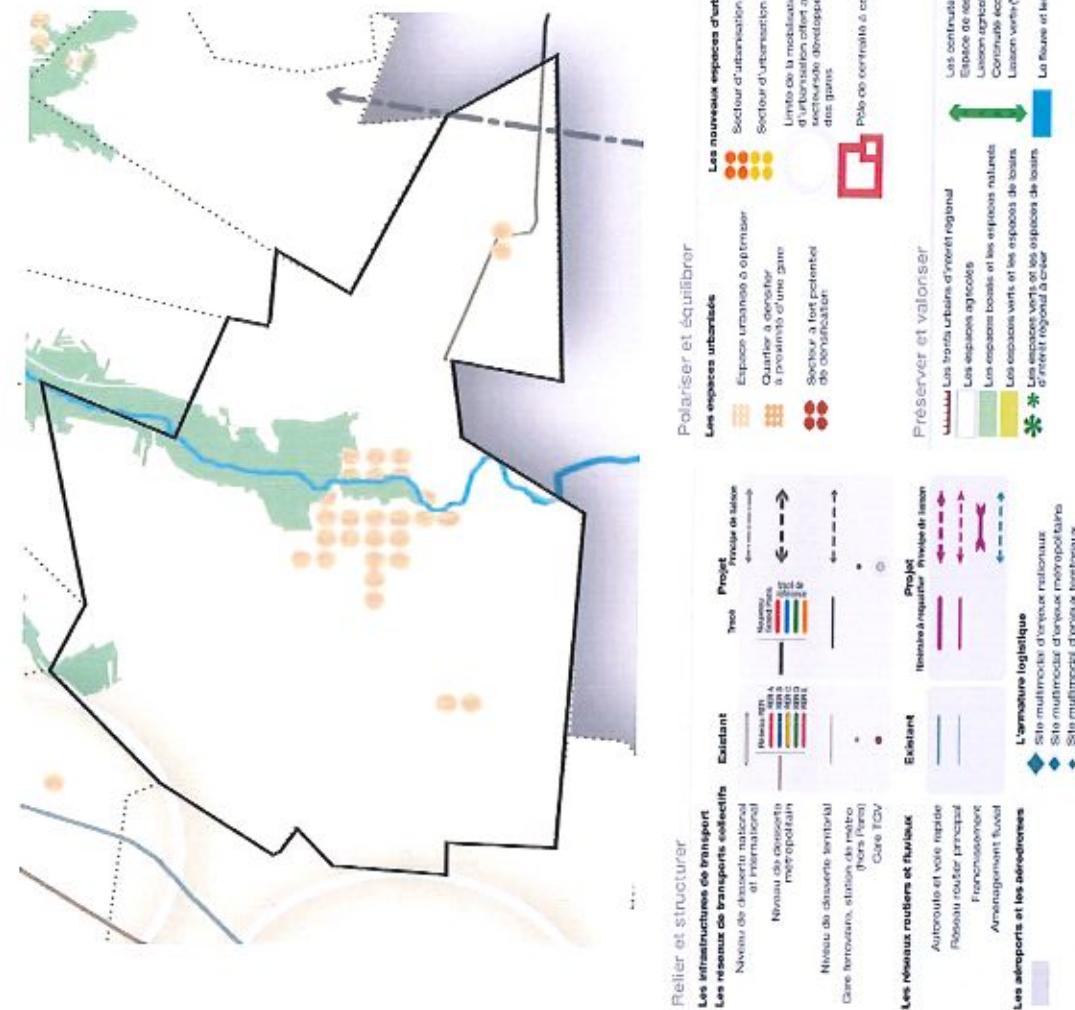
La commune est principalement concernée par les objectifs suivants :

- **Préservation et la valorisation des espaces agricoles**
- **Préservation et la valorisation des espaces boisés et les espaces naturels le long de la vallée de la Juine**

► **Espace urbanisé à optimiser** sur la partie agglomérée ainsi que sur le hameau de Montereau et le secteur d'Estouches. Le SDRIF stipule « qu'à l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 10%

Afin de respecter cet objectif, le parc de logements devra donc s'accroître en moyenne de 12 logements par an, entre 2017 et 2030.

Le Mérévillois appartient à la catégorie « bourgs, hameaux et villages ; à ce titre, la commune a droit à une extension de 5% de la surface urbaine existante, soit 8 hectares.



1

DOCUMENTS CADRES SUPRACOMMUNAUX

Plan Local de l'Habitat de La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

Le PLU devra être compatible avec le PLH de l'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est en cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.

Le PLU devra intégrer un rapport de compatibilité avec les orientations et le programme d'action définis par le PLH, une fois approuvé

1 DOCUMENTS CADRES SUPRACOMMUNAUX

Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France

Le PLU devra être compatible avec le PDUIF datant de 2013.

Des objectifs concrets sont à traduire dans les PLU en termes de stationnement notamment pour le logement, les bureaux et les vélos

- **Normes de places de stationnement dans le cas d'opérations de logements** : Le PDUIF recommande un maximum de places de stationnement lié au taux de motorisation soit environ **2,2 places par logement**.
- **Normes de places de stationnement dans le cas d'opérations de bureau** : Le PDUIF impose la norme plancher est de **1 place pour 55 m² de surface de plancher (SDP)**.
- Le PDUIF impose que les PLU fixent **des normes de stationnement vélo minimum** dans les constructions nouvelles

2

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET RESEAU ROUTIER

2.1.

Réseau routier

2.2.

Transports collectifs

2.3.

Modes actifs

2 ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET RESEAU ROUTIE

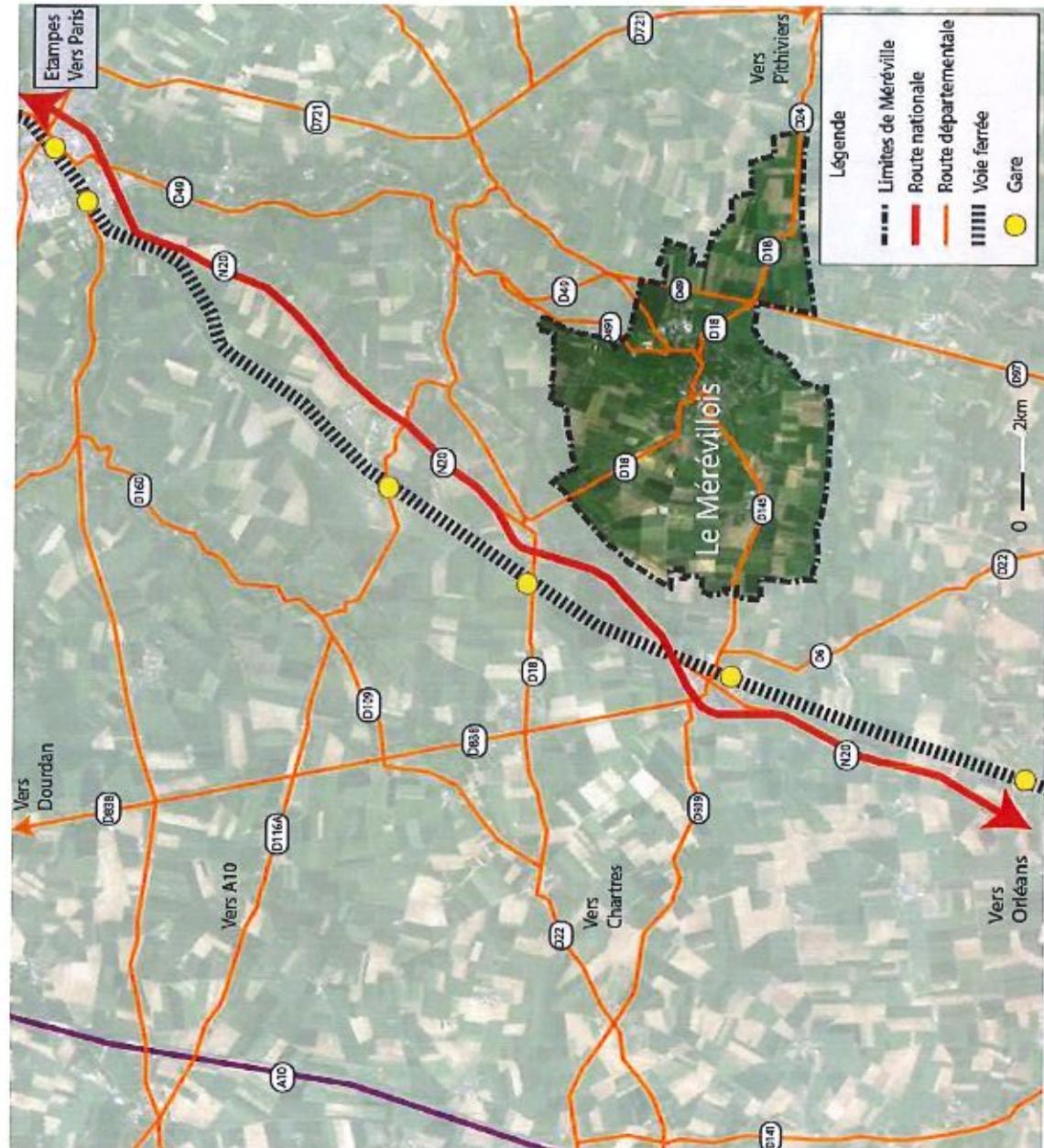
Réseau routier - Accessibilité

► Une bonne desserte routière, permettant une insertion à l'échelle locale, intercommunale et régionale.

► Un maillage viaire structuré par la RN20 à l'Ouest à environ 6 km, vers Etampes ou encore Paris au Nord, et à Orléans au Sud.

L'accès au Mérévillois depuis cet axe peut se réaliser à partir de la RD18 au Nord ou encore par la RD145 à l'Ouest.

► En termes de desserte autoroutière, l'autoroute A10, qui relie Paris à Orléans, est accessible à l'Ouest, à moins d'une vingtaine de km par la RD 939, via la RD145.



2

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET RESEAU ROUTIE

Transports collectifs

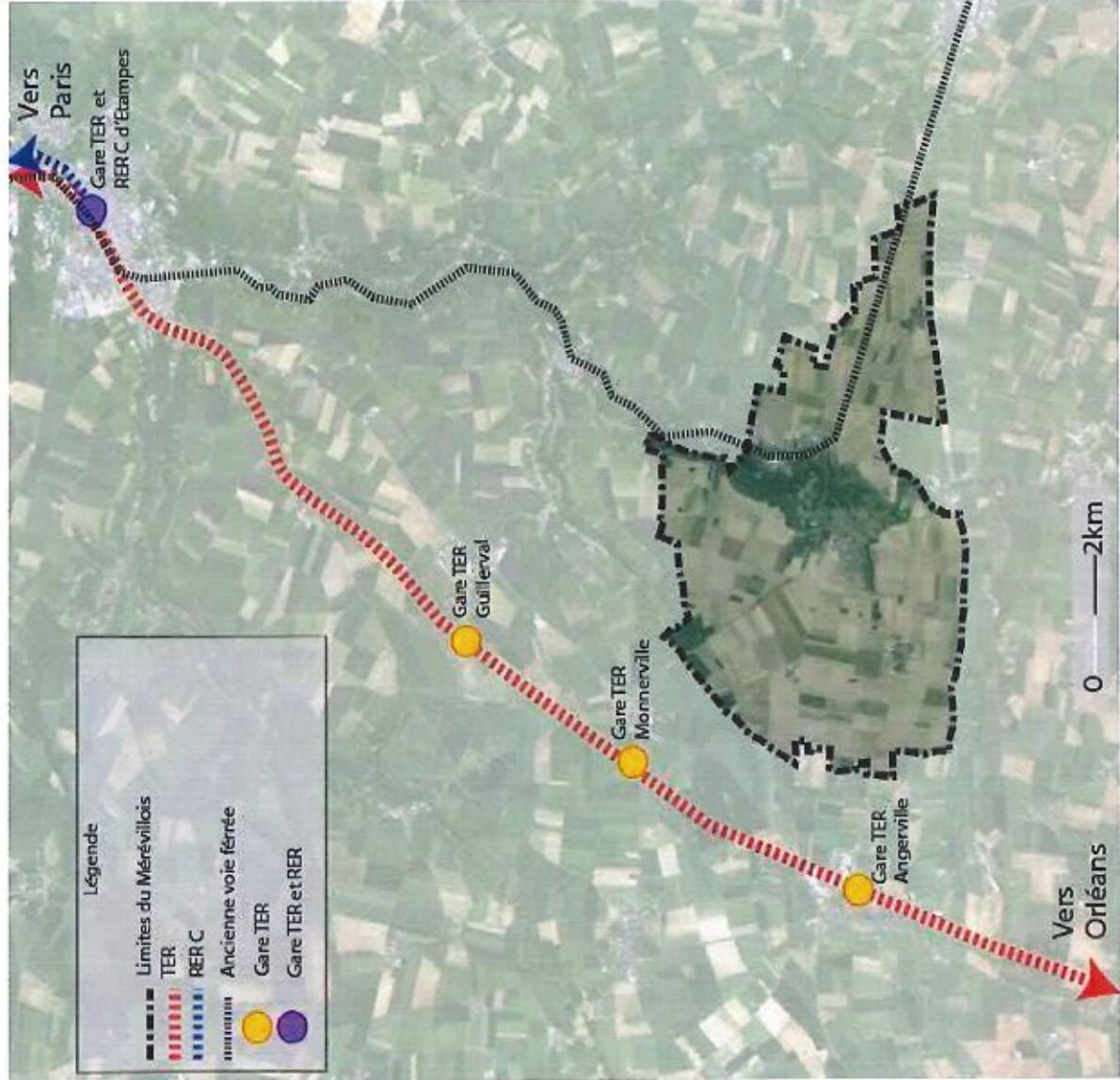
Les transports collectifs

► **Une offre de transports en commun située à environ 6 km**, ce qui explique le taux de motorisation élevé des Mérévillois.

► **Les gares de la ligne TER Orléans-Paris-Etampes**, permettent un accès à Paris gare d'Austerlitz en 3/4 d'heure et assurent en semaine 8 liaisons par jour vers Etampes et Paris et 11 liaisons par jour vers Orléans.

► **La gare de la ligne du RER C d'Etampes** permet également l'accès à Paris gare d'Austerlitz en une heure, avec une cadence de trains toutes les demi-heures.

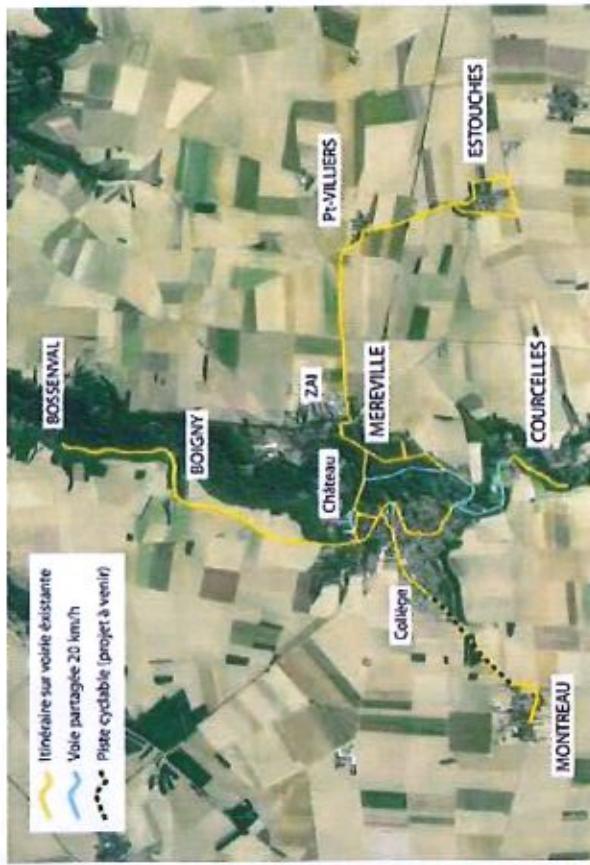
► **5 lignes de bus** notamment vers la gare d'Etampes et un ramassage scolaire



2 ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET RESEAU ROUTIER

Modes actifs

Un réseau de pistes cyclables en cours de réflexion

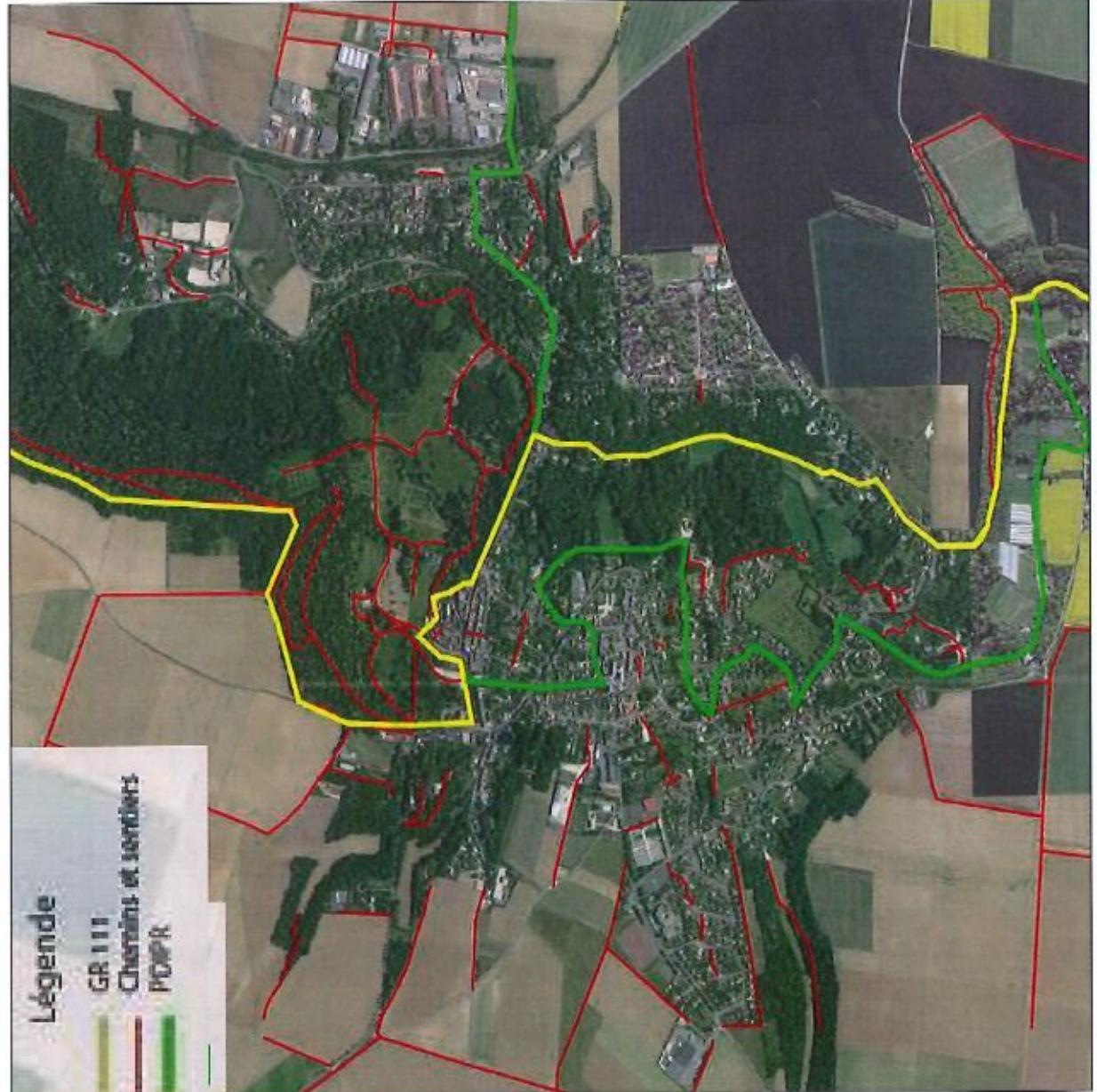


- Marquage au sol sur 16,5 km de voirie existante

- Requalification de 3,5 km en « voie partagée 20km/h »

Légende

GR III
Chemins et sentiers
POPK



3

MORPHOLOGIE URBAINE

- 3.1.** Patrimoine remarquable
- 3.2.** Occupation du sol
- 3.3.** Entités urbaines

3

MORPHOLOGIE URBAINE

Eléments patrimoniaux

► Monuments Historiques classés :

- Façades et les toitures du château
- Parc du château
- La halle
- Le lavoir et le pont de Juine
- La tour Trajane



Château



Halle



Parc du château



Tour Trajane

► Monuments historiques inscrits

- Les parties subsistantes de 5 fabriques du parc du château (arrêté du 07/09/1978)
- l'aqueduc alimentant en eau le domaine de Méréville

► Sites inscrits :

- Le château et le Parc de Méréville sauf façades, toitures et trois pièces au rez-de-chaussée
- La haute vallée de la Juine

3 MORPHOLOGIE URBaine

Eléments patrimoniaux

► Patrimoine communal présentant un intérêt :

- L'lavoir boulevard des Alliés
- L'église Saint Pierre-Es-Lien
- L'église Saint Eutrope (Estouches)
- Les moulins au bord de la Juine
- La petite gare d'Estouches
- La porte cavalière de la ferme château

- le tracé des anciens remparts, voies gallo-romaine d'Estouches, constructions remarquables, murs, puits, sentes



Porte cavalière



Gare d'Estouches



Moulin de Semainville



L'église Saint-Eutrope



L'église Saint-Pierre

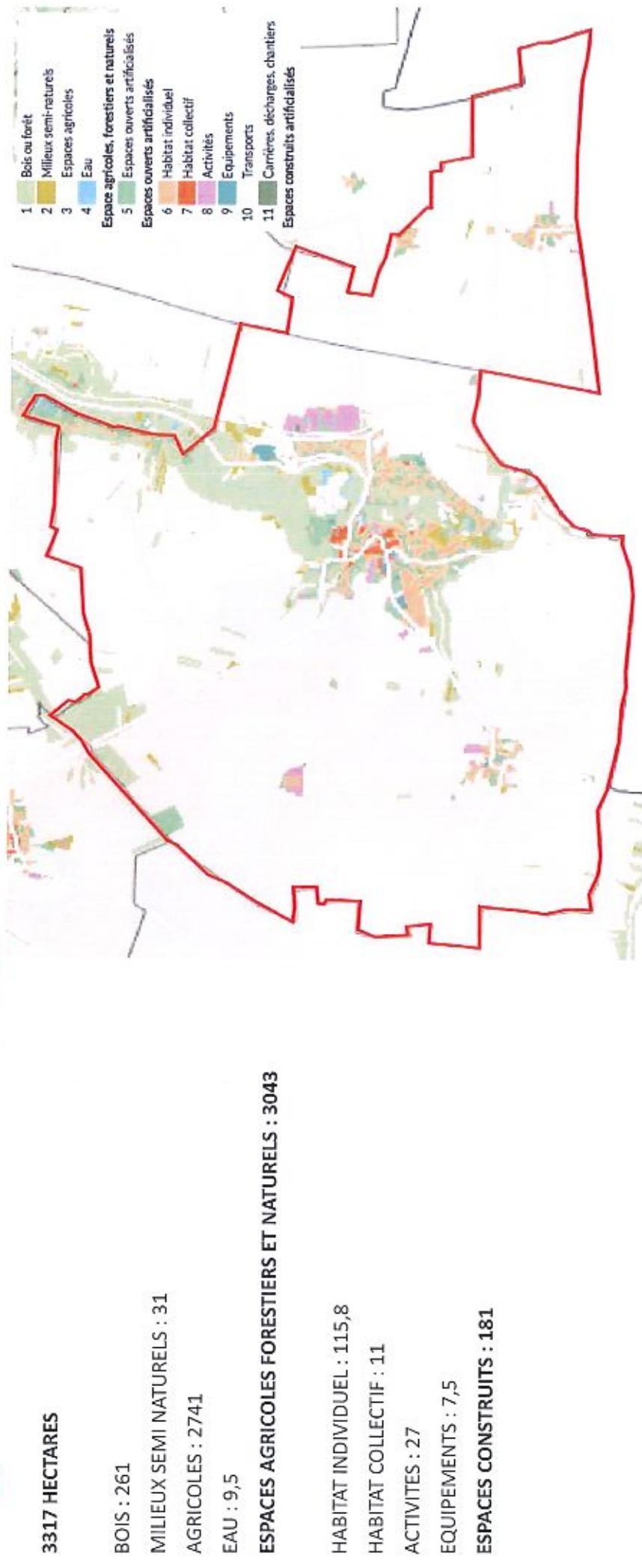


Lavoir

3 MORPHOLOGIE URBAINE

Occupation de sol

Les grandes fonctions territoriales



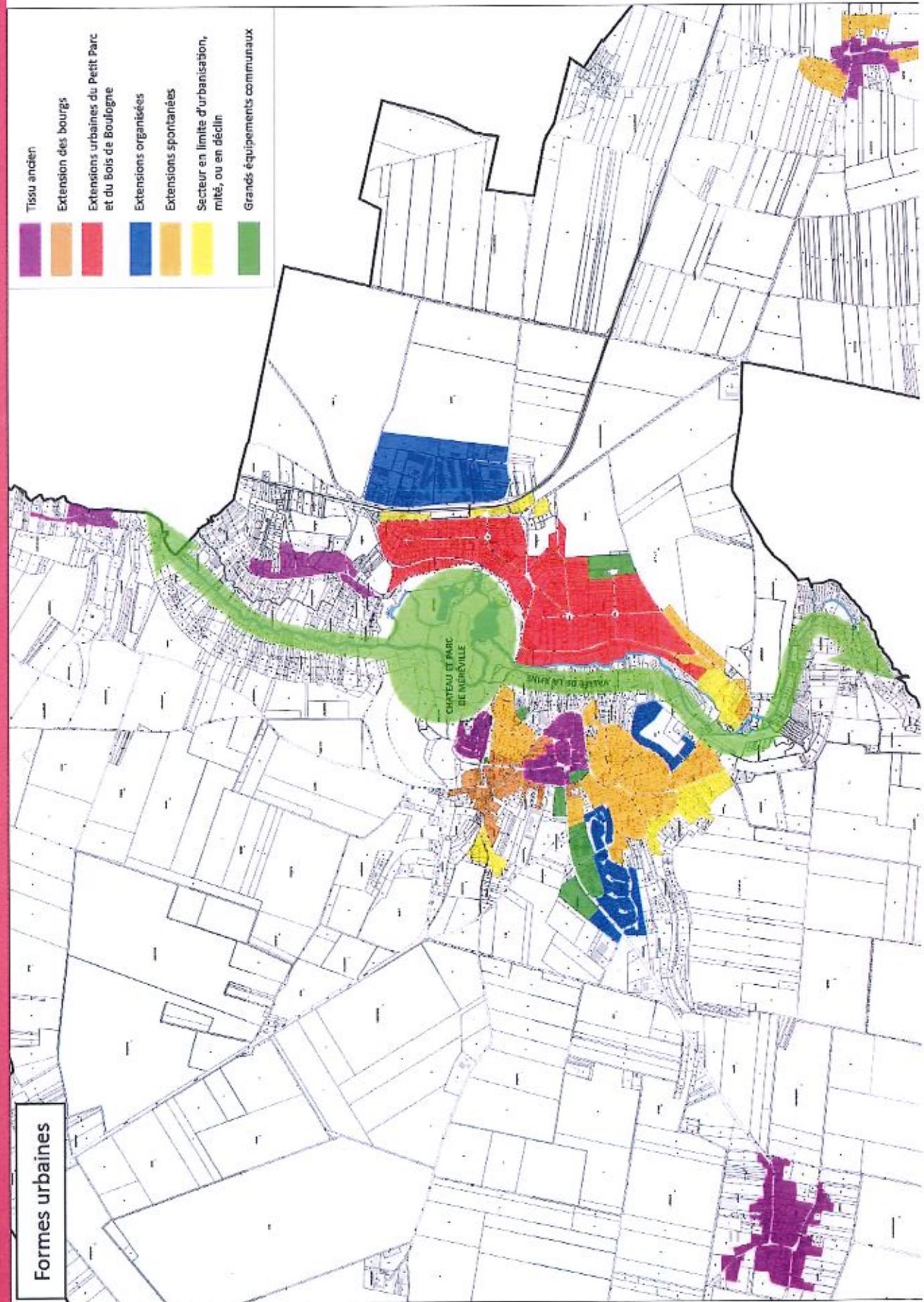
► espaces paysagers et agricoles = 92% du territoire

► milieu urbain construit = 5,5%

- 15% → fonction économique
- 70% → fonction résidentielle

MORPHOLOGIE URBAINE

Entités urbaines



3 MORPHOLOGIE URBaine

Entités urbaines

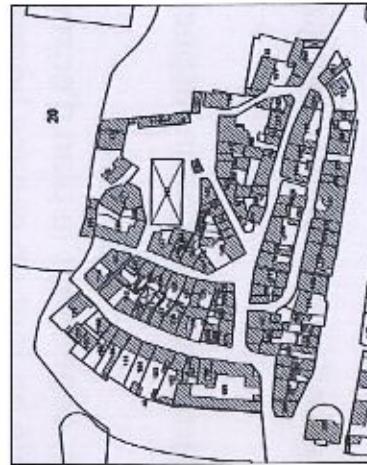
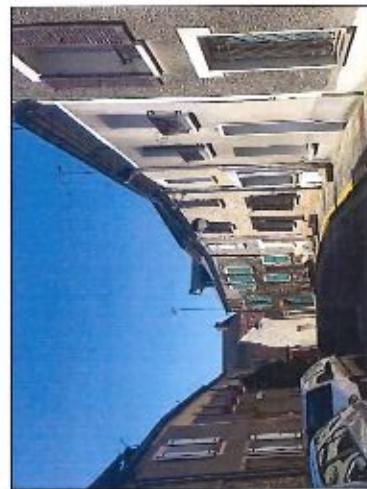
Bourg ancien

► Le vieux bourg structuré autour de la halle et des rues Voltaire et Curie.

Implantations à l'alignement des voies qui composent une entité urbaine homogène et cohérente

Des îlots de taille modeste densément occupés.

Un bâti traditionnel homogène et de qualité, dont une partie a été réhabilitée.



► Saint-Père structuré autour de l'église.

Îlots de taille plus importante

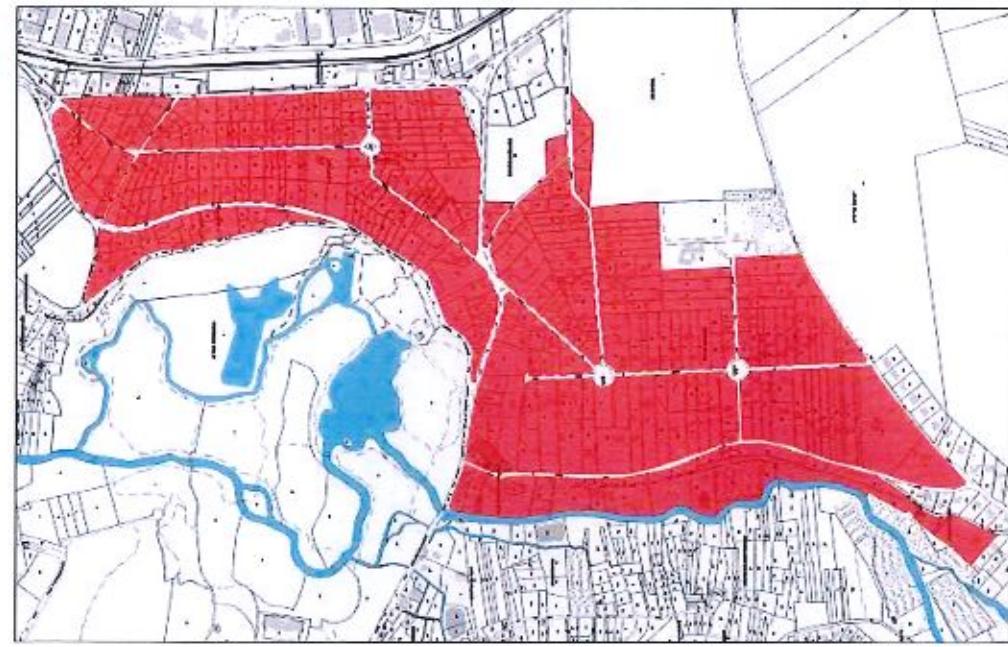
Architecture moins riche et l'ensemble n'est pas totalement homogène. La partie véritablement homogène est située rue Carnot



3 MORPHOLOGIE URBaine

Entités urbaines

Petit Parc et Bois de Boulogne



- Deux lotissements pavillonnaires réalisés dans les années 1920 pour le « Petit Parc » et après la guerre pour « le Bois de Boulogne », sont des secteurs qui faisaient partie du Parc du Château.

Implantation au milieu de grandes parcelles rectangulaires allongées.

Densité relativement faible qui permet de maintenir l'aspect végétal du site.

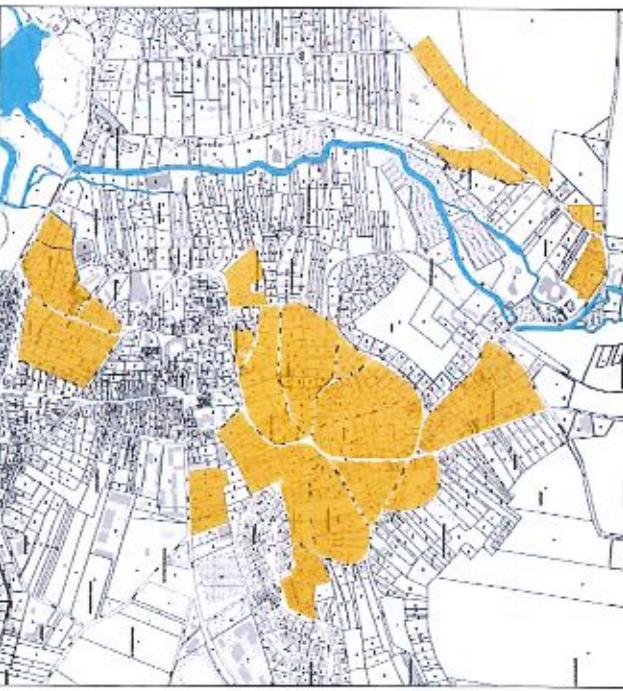
Pas d'homogénéité architecturale, cependant le plan d'ensemble du lotissement et la présence végétale en font un espace homogène et structuré



3 MORPHOLOGIE URBAINE

Entités urbaines

Extensions spontanées



- L'urbanisation s'est ensuite développée dans la deuxième moitié du XXème siècle aux abords du bourg et principalement au Sud, sur les flancs boisés du vallon au Gendre et autour des hameaux de Renonval, Glaire et Semainville.
- Développement pavillonnaire sans plan d'aménagement le long des voies Ces secteurs constituent la majorité de l'espace urbanisé de la commune. Ils bénéficient le plus souvent d'une couverture végétale assez dense. Les voies sont majoritairement peu larges et sinuées aux trottoirs étroits.

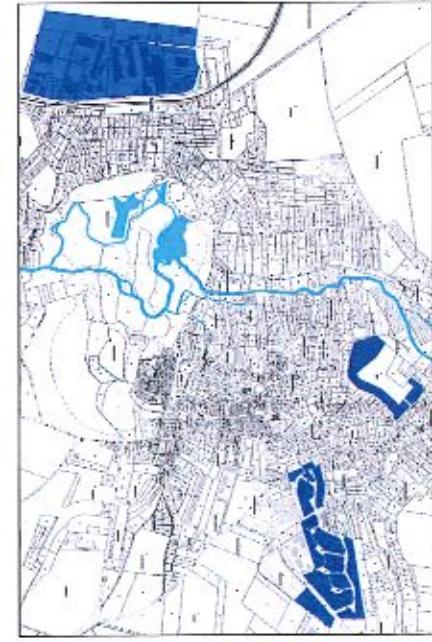


3

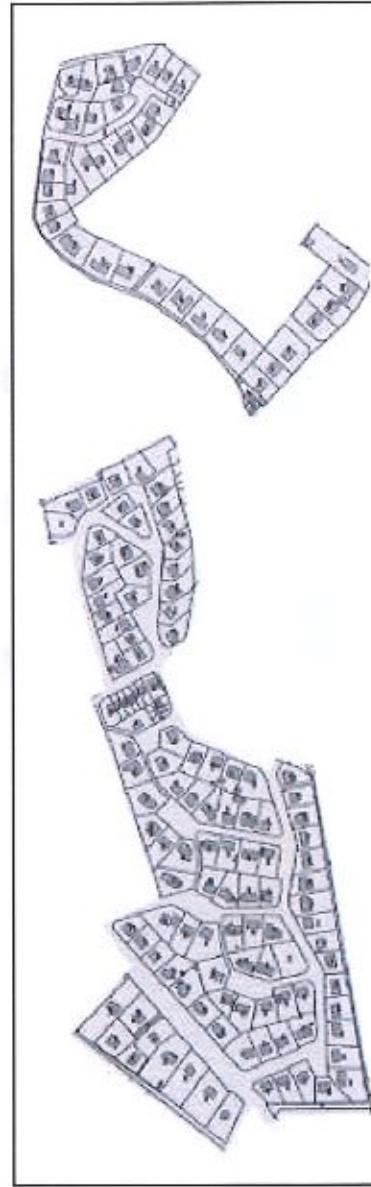
MORPHOLOGIE URBaine

Entités urbaines

Extensions organisées



- ▶ Les deux lotissements les plus significatifs sont situés à l'Ouest du bourg proches du collège, appelés « Bel Air » et « Basses Croix »
- ▶ Ils datent des années 1960-1970 et présentent un caractère paysagé assez qualitatif.



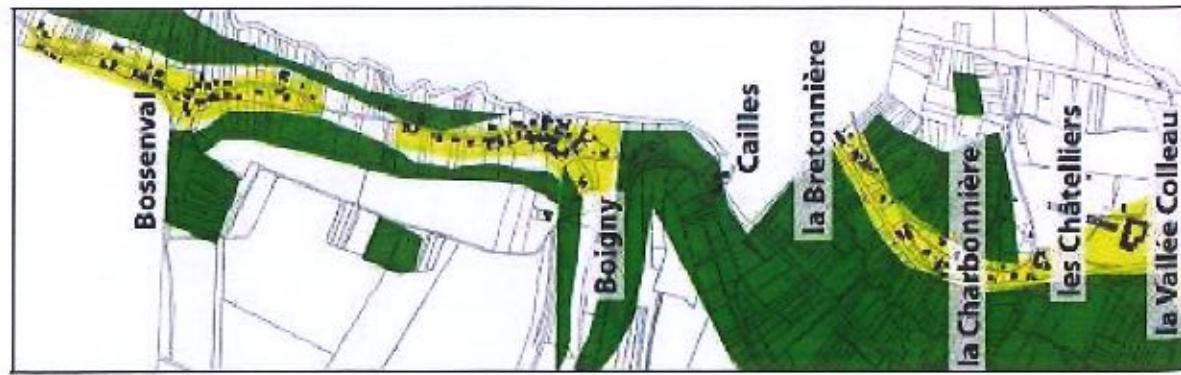
Un parcellaire régulier, de taille moyenne et de forme rectangulaire, avec une construction implantée en son centre. Bâti homogène, constitué de pavillons à la façade claire et au toit de tuiles à deux ou quatre pans.

3 MORPHOLOGIE URBAINE

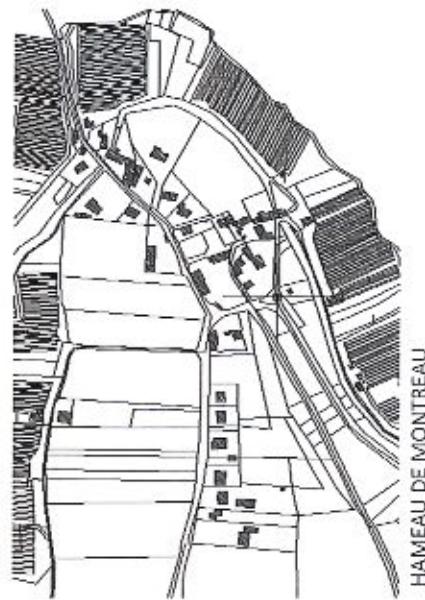
Entités urbaines

Les hameaux et les lieux-dits

- La plupart des hameaux sont situés dans la partie Nord de la vallée de la Juine. Un tissu pavillonnaire traditionnel, implanté sur un ancien parcellaire agricole, de forme laniéree. Au Sud, le long de la voie s'égrènent quelques lieux-dits à l'habitat dispersé et peu dense avec quelques maisons, fermes isolées, moulin



HAMEAU DE COURCELLES



► Le hameau de Courcelles, dans l'un des méandres de la Juine. Rue des Crocs aux Renards une séquence rurale, très bucolique, composé de corps de fermes, de maisons de pierre anciennes avec quelques pavillons plus contemporains venus se fondre dans le paysage

► Le hameau de Montreau au milieu du plateau agricole à l'Ouest organisé autour de sièges d'exploitations agricoles avec des constructions traditionnelles en pierre.

Encore marqué par l'activité agricole, même si certaines constructions ont été réaménagées/réhabilitées sous forme de logements sans lien direct avec l'agriculture.

La commune délégée d'Estouches

- Développement de manière assez homogène au croisement de la rue de la Libération, de la Grande Rue, de la rue de la Gare, de la rue de la Mairie et l'impasse du château d'eau autour de l'église.
- Un habitat traditionnel, comme celui du petit lieu-dit Petit Villiers, composé de fermes alignées le long de la RD 18 (grande rue) et de maisons aux façades plates enduites.
Des fermes correspondant à la typologie beauceronne : bâtiments d'habitation orientés vers le Sud, annexes et remises disposées autour d'une grande cour intérieure.



4

POPULATION

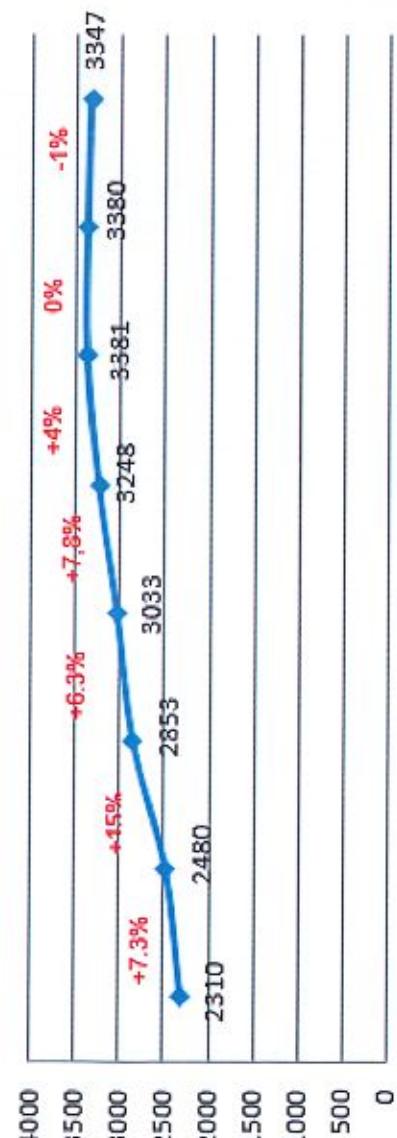
- 4.1.**
Evolution démographique
- 4.2.**
Typologie des habitants
- 4.3.**
Profil socio-économique de la population

4 POPULATION

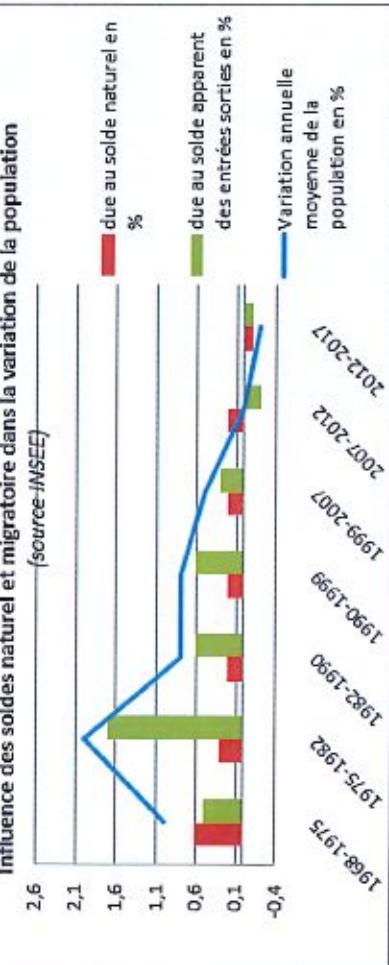
Evolution démographique

► Croissance démographique importante et régulière jusqu'en 2007

Evolution de la population entre 1968 et 2017 (INSEE)



- Hausse importante de population entre 1975 et 1982 expliquée notamment par un flux migratoire (+1,7%) important
- Une rupture dans la croissance de population
Elle est stagnante entre 2007 et 2012, puis négative au dernier recensement, expliquée par des soldes migratoires et naturels devenus négatifs.



4

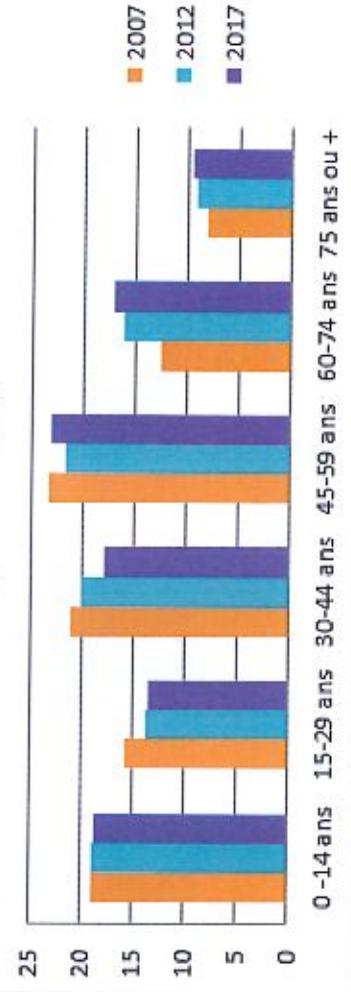
POPULATION

Typologie des habitants

► 2007 et 2017, un vieillissement structurel important.

Phénomène marqué par la baisse de toutes tranches d'âge des moins de 45 ans, et par une augmentation significative de la part des plus de 60 ans.

Évolution des tranches d'âge entre 2007 et 2017
(source INSEE)



En 2017, la structure de la population mérévilloise apparaît plus âgée que celles du département et de la Communauté d'Agglomération :

- Forte représentation des 60 et 75 ans et plus (26,7% contre 19,9% pour le département et 20,9% pour la Communauté d'Agglomération).
- Faible représentation des plus jeunes (0-29 ans) qui peut s'expliquer par le manque de logements de petite taille ne permettant pas aux plus jeunes de s'installer sur la commune.

	Le Mérévillois	Essonne	CAESE
0 à 14 ans	18,8	20,8	21,1
15 à 29 ans	13,5	19,2	17,7
30 à 44 ans	17,9	20,2	19,7
45 à 59 ans	23,1	19,9	20,6
60 à 74 ans	17,1	13,0	14,0
75 ans ou +	9,6	6,9	6,9

4 POPULATION

Profil socio-économique de la population

Revenus des habitants

- Un revenu médian proche de la moyenne départementale et supérieur à ceux relevés sur la Communauté d'Agglomération

	Le Mérévillois	Essonne	CAESE
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 000	23 360	21 600

CSP

- 58% d'employés et de professions intermédiaires
- Cadres et professions intellectuelles supérieures, supérieurs faiblement représentés / département.
- Part des ouvriers importante notamment par rapport à celle du département et inférieure de plus de 3 points par rapport à celle enregistrée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Population active

	Le Mérévillois	Essonne	CAESE
Ensemble	2 044	835 097	34 401
Actifs en %	77,4	75,8	76,7
actifs ayant un emploi en %	70,8	67,3	66,9
chômeurs en %	6,6	8,5	9,7



- Une part d'actifs ayant un emploi largement supérieure à celle des autres échelles territoriales.

5

LOGEMENTS

5.1.

Evolution du parc résidentiel

5.2.

Typologie et taux
d'occupation

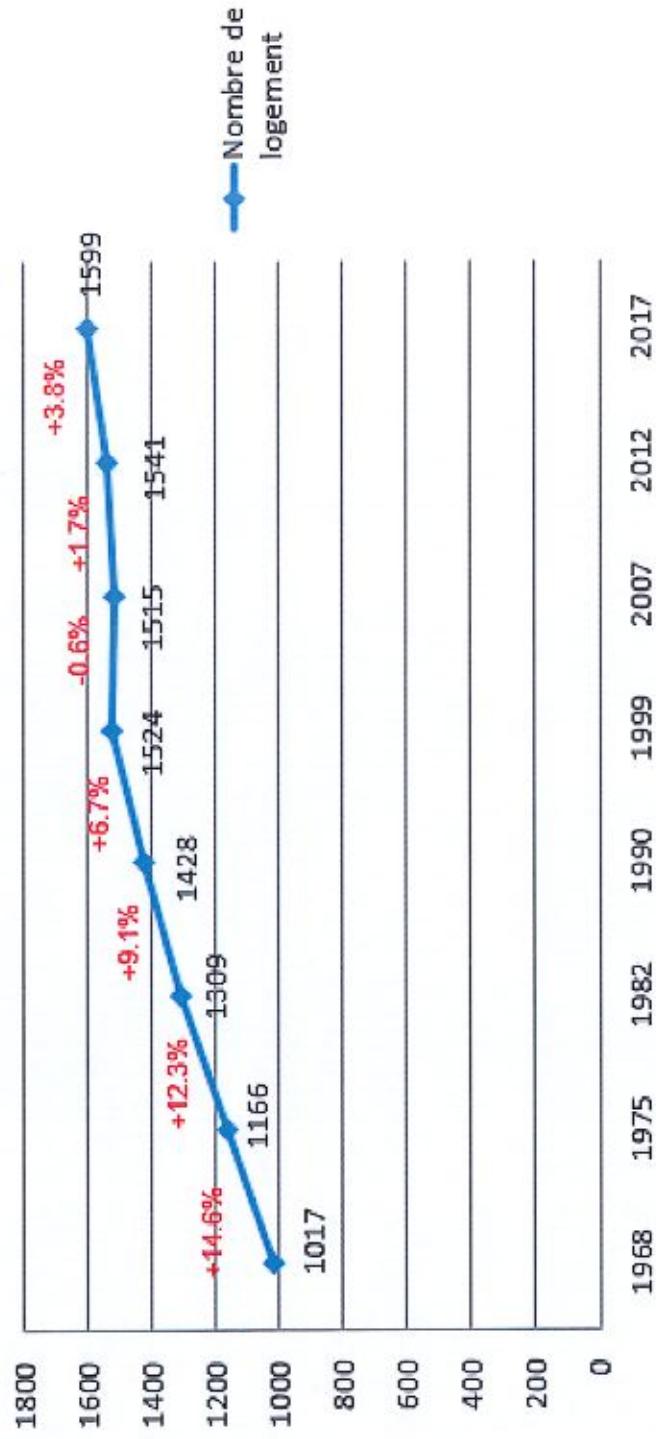
5.3.

Logement social

5

LOGEMENTS

Evolution du parc résidentiel



► Une évolution continue et importante (entre 7 et 15%) jusqu'au début des années 2000, corroborant l'évolution démographique significative pendant ces périodes intercensitaires.

► Les deux derniers recensements s'illustrent par une légère reprise à la hausse du parc résidentiel avec 85 logements supplémentaires sur le territoire communal

► Rythme de construction : en moyenne réalisation de 8 constructions neuves / an, essentiellement de maisons individuelles

5 LOGEMENTS

Typologie du parc de logement

► une anciosité du parc relativement bien équilibrée :
- 31% avant 1946

- 24% de 1946 à 1970
- 45% de 1971 à 2011

► 88,8% de maisons individuelles (46,5 % pour l'Essonne).

► En corollaire, 81,4% de propriétaires

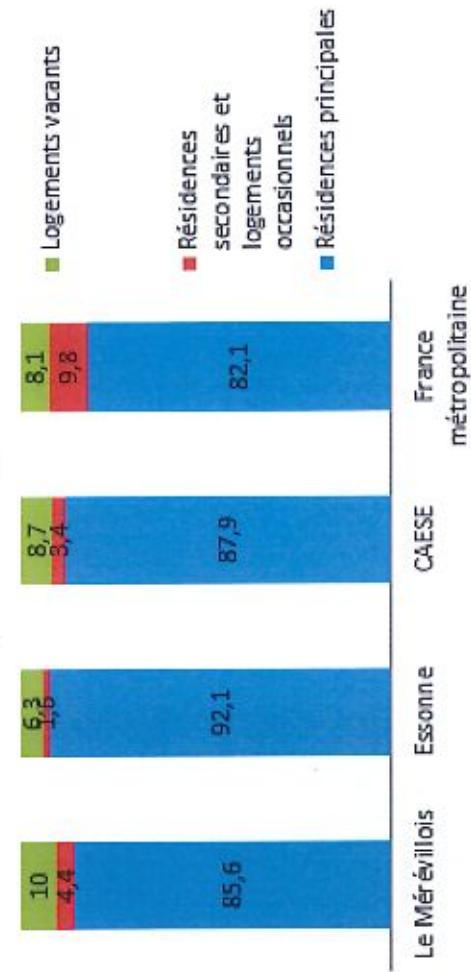
► De grands logements et peu de logements de petite taille pour notamment accueillir les jeunes

Logement social

- Avec moins de 3 500 habitants, la commune est exclue du périmètre SRU.
- 48 logements sociaux au 1er janvier 2020, la commune du Mérévillois doit tout de même veiller à la mixité sociale sur son territoire

Logement vacant

- 10% de logements vacants : un marché immobilier peu tendu
- Le rôle de lieu de villégiature de la commune s'est estompé au fil des recensements



6

EMPLOI ET ACTIVITES ECONOMIQUES

6.1.
Emplois

6.2.
Tissu économique

6.3.
Tissu commercial

6 EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Emploi

Emploi

► En 2017 : **841 emplois**

► **Un indicateur de concentration d'emploi en 2017 de 57,4** (à partir de 100, cet indicateur est considéré comme satisfaisant) → révèle sur la commune un caractère avant tout résidentiel.

► **Evolution à la baisse depuis 2012** (63,9) due à une perte d'emplois (-100) ; le nombre d'actifs mérévillois étant resté stable.

Le Mérévillois	Essonne		CAESE		Île-de-France	
	2017	2012	2017	2012	2017	2012
Indicateur de concentration d'emploi	57,4	63,9	78,8	78,4	71	69,7
					105,1	105,1

► En 2017, un peu plus de **20% des actifs Mérévillois ayant un emploi travaillent sur le territoire communal**. Ce taux est en baisse 3,6 points car il est passé de 25% à 21,4%, entre 2012 et 2017.

6

EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

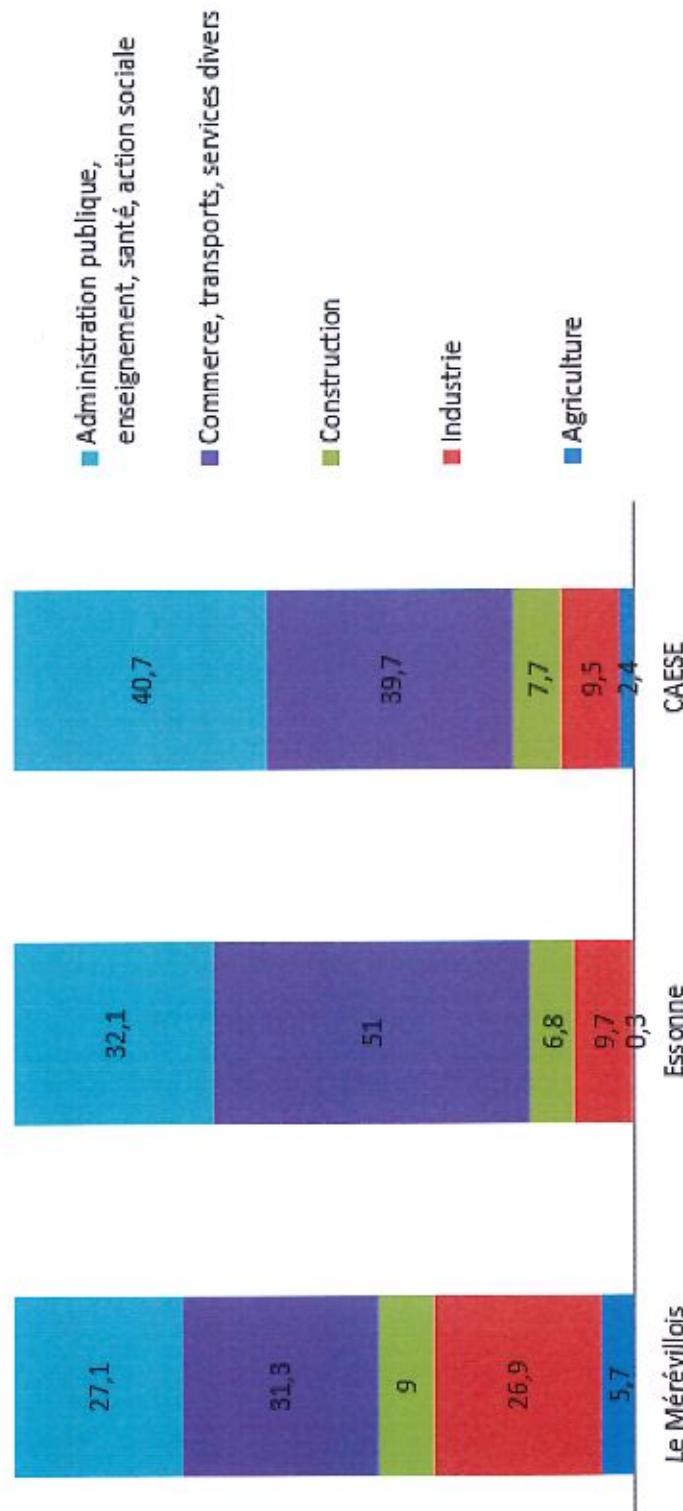
Emploi

Emploi

► Les emplois majoritairement présents sur la commune : **commerce, transports et services divers (31,3%)** certes moins représentée que pour les autres échelles

► Le deuxième secteur d'activité comptant le plus d'emplois est représenté par l'**industrie avec un taux de 26,9%**, part beaucoup plus importante que celle de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération

► le secteur de l'**agriculture représente 5,7 % des emplois de la commune**, relativement élevé, en comparaison des taux enregistrés pour le département et la Communauté d'Agglomération.



6 EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Tissu économique

Tissu économique

- En 2017 : 233 établissements actifs
- Une diversité économique répartie sur la zone d'activités et au sein du tissu aggloméré principalement
 - La zone d'activités : en limite Nord-Est de son territoire
 - Plus d'une quinzaine de société industrielles et artisanales (transport, forge, électricité, mécanique, charpente, logistique, ...) et plus récemment une activité de développement/technologie de désinfection de graines.
 - Au sein de la zone urbanisée, il est recensé un tissu économique diversifié (transports routiers, constructions de cheminée et d'incinérateurs industriels, travaux agricoles, élevage de truites, façonnnerie plastique, enseigne publicitaire, entreprises de maçonnerie, entreprise de charpente de bois...).

6 EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Tissu économique

Tissu commercial

- **Localisé dans les deux bourgs anciens**, rue Carnot autour de la supérette et de la boulangerie et rue Jean-Jacques Rousseau autour de la pharmacie.
- **Une offre satisfaisante** : 2 boulangeries-pâtisseries, 1 boucherie, 1 bar-brasserie, 1 restaurant, 2 restaurations rapides dont 1 pizzeria à emporter, 1 supérette, 1 pharmacie, 1 bureau de tabac/presse, 1 fleuriste, 2 instituts de beauté, 2 agences immobilières, 1 banque, 3 taxis, 3 salons de coiffure, 1 magasin de photo-vidéo, 1 brocante dans l'ancienne gare de Méréville, 2 garages de mécanique générale... . qui s'est récemment enrichie grâce à une **subvention de l'Etat via le fond de soutien à l'investissement local**

- Un marché alimentaire qui se déroule à l'entrée du parc du château, avec une dizaine d'exposants.

- **En entrée de ville sur le chemin d'Angerville, le supermarché alimentaire Intermarché**, accompagné d'un kiosque à pizza, d'une station essence et d'un drive. A proximité immédiate, il existe également la surface de bricolage Bricomarché.

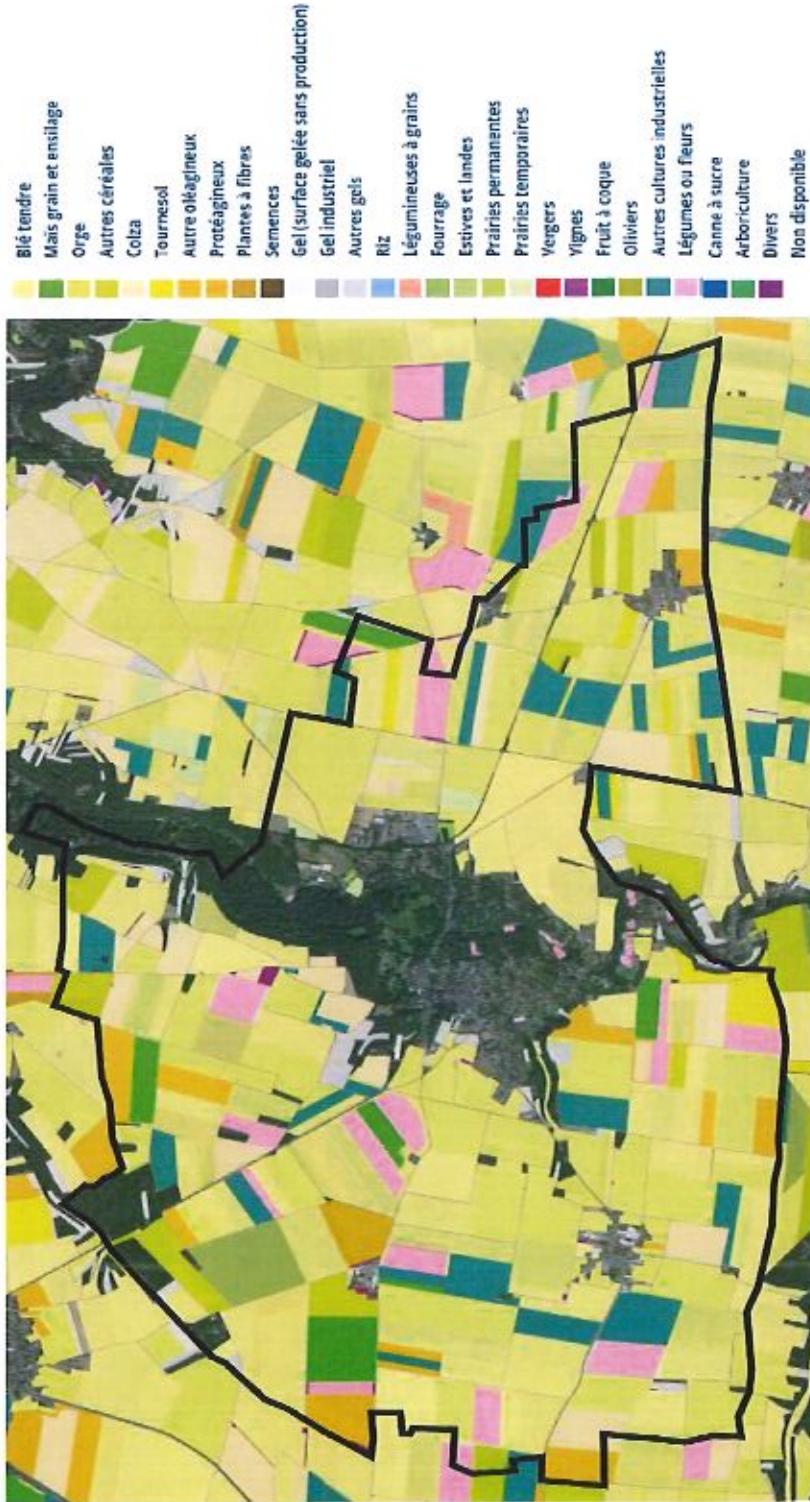


6 EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Tissu économique

Activité agricole

- **80% du territoire communal** est composé d'espaces agricoles caractérisés par de bons rendements. Le sol est en effet constitué en grande partie de limons correspondant à la meilleure structure géologique pour l'agriculture.
- Recensement général agricole de 2010, 37 exploitations, dont une dizaine liée à l'exploitation du cresson.
- Ce nombre d'exploitations qui s'élevait à 40 en 2000 et à 56 en 1988 connaît une diminution sensible et progressive reflétant la concentration de l'activité agricole et le regroupement des exploitations.



7

EQUIPEMENTS

7.1.

Equipements scolaires

7.2.

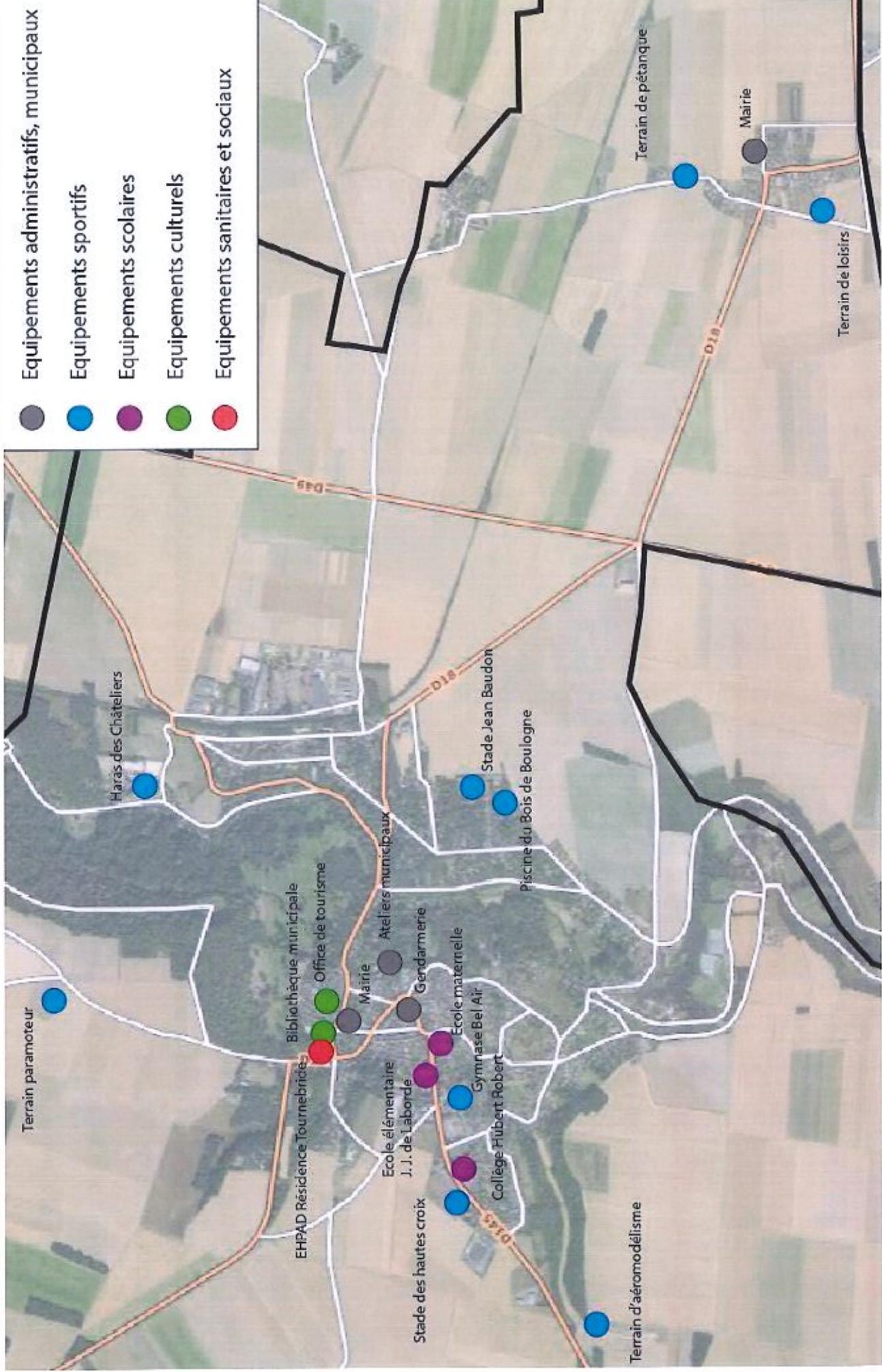
Equipements socio-culturels

7.3.

Equipements sportifs

7 EQUIPEMENTS

Une commune bien équipée



7 EQUIPEMENTS

Une commune bien équipée

Equipements scolaires

- une école maternelle, réouverture de la 5ème classe pour l'année 2020/2021. capacité résiduelle d'une classe.
- Une école élémentaire aux effectifs stables pour l'année 2020/2021. Capacité résiduelle de 2 classes.
- le collège Hubert Robert, d'une capacité maximale de 750 élèves.



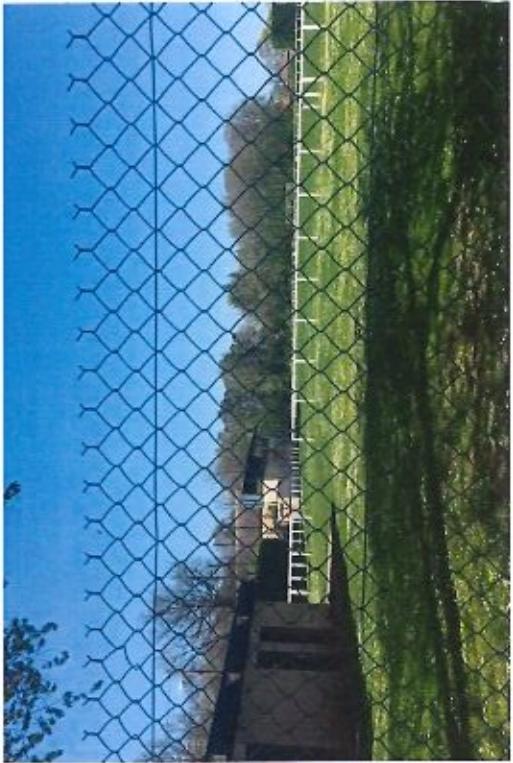
Equipements culturels

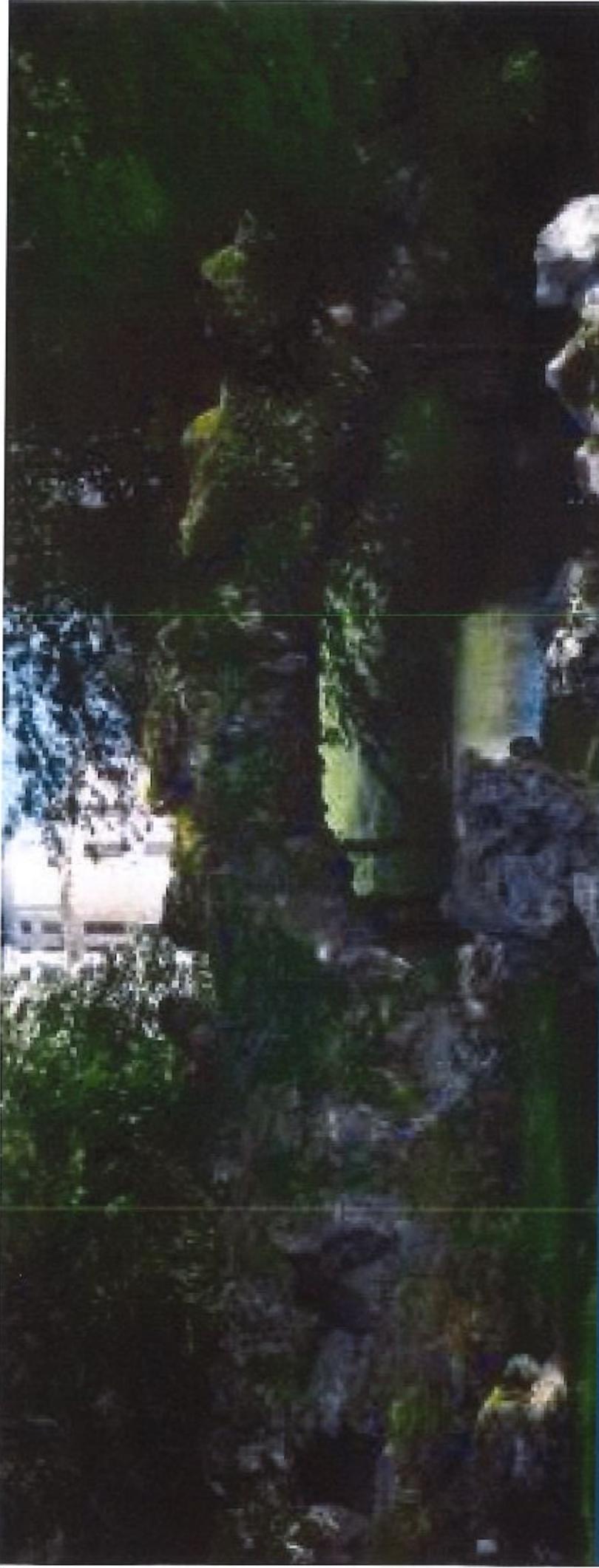
- un office de tourisme avec centre d'interprétation « La halle au cresson »
- une salle polyvalente,
- une salle située rue Jules Ferry
- une bibliothèque - un centre d'animation (salle des fêtes, salles associations, école de musique) près de l'église,
- un centre culturel situé place de la Halle,
- un jardin public avenue de la République,
- un projet de jardin partagé géré par une association sur un terrain communal de 750 m² près du quartier des Basses-Croix.



Equipements sportifs

- un gymnase et un plateau sportif multi-activités situé à l'Est du cimetière.
- le stade des Hautes Croix, à proximité du collège et des écoles réhabilité en septembre 2019
- le stade Jean Baudon comprend un terrain de football en bon état.
- un équipement dédié au tennis sur le plateau Est
- une piscine découverte ouverte gérée par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.
- une salle de sports privée
- le haras des Chateliers
- un boulodrome et un terrain de loisirs sur Estouches





PARTIE - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT